|  |
| --- |
|  |
| **Bureau de développement des télécommunications (BDT)** |
|  |
| Réf.: Circulaire BDT/IP/CSTG-001 | Genève, le 28 avril 2014 328 avril 2014 |
|  |  |
|  |  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– Aux Membres du Secteur UIT-D, Associés, établissements universitaires participant à ses travaux– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |
| Sujet: | **Candidats aux fonctions de Rapporteurs et de Vice-Rapporteurs pour les Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D pour la période 2014-2018** |
| Madame, Monsieur,La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014 (CMDT-14) réunie à Dubaï a désigné les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-D. Conformément aux résultats de la CMDT-14 relatifs aux Questions confiées aux commissions d'études, les Commissions d'études 1 et 2 poursuivront leurs travaux sur une série de Questions recensées dans l'**Annexe 1** de la présente Circulaire. Le texte complet des Questions figure dans le projet de Rapport final de la Conférence, à l'adresse: <http://www.itu.int/md/D10-WTDC14-C-0118/>.Aux termes de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), il est précisé que les Rapporteurs et Vice-Rapporteurs sont nommés par une commission d'études en vue de faire progresser l'étude des Questions. En outre, en raison de la nature des études, les Rapporteurs devraient être nommés sur la base de leur connaissance du sujet considéré et de leur capacité à coordonner les travaux. On trouve dans l'Annexe 5 de la Résolution 1, ainsi que dans l'**Annexe 2** de la présente Circulaire, une description des éléments du travail attendu des Rapporteurs. Sous réserve des dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention, les États Membres, les Membres du Secteur UIT-D, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D sont invités à indiquer au Directeur du BDT les candidats proposés, afin que ces candidatures soient examinées pendant les premières réunions des Commissions d'études 1 et 2 en septembre 2014. Si votre administration/organisation souhaite proposer un candidat à la fonction de Rapporteur ou de Vice‑Rapporteur pour les Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT‑D, je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir le plus tôt possible, et au plus tard avant le **15 juin 2014**, le nom et une notice biographique de la personne concernée, faisant ressortir ses qualifications. Les noms et curriculum vitae des candidats désignés seront affichés sur le site web <http://www.itu.int/ITU-D/study-groups> dès qu'ils seront disponibles. |
| En attendant de recevoir de votre part les candidatures que vous proposerez, je vous remercie de continuer à soutenir les activités des commissions d'études de l'UIT-D et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteur |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Annexe 1**On trouvera ci-après des précisions sur les domaines de compétence des deux Commissions d'études de l'UIT-D et sur les Questions qui leur ont été confiées par la CMDT-14.Domaine de compétence de la Commission d'études 1*Environnement propice au développement des télécommunications/TIC*− Elaboration des politiques, des réglementations, des techniques et des stratégies nationales de télécommunication/TIC les mieux à même de permettre aux pays de tirer parti de l'élan imprimé par les télécommunications/TIC, ainsi que du large bande, de l'informatique en nuage et de la protection des consommateurs, en tant que moteur d'une croissance durable. − Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux télécommunications/TIC nationales.− Accessibilité des télécommunications/TIC dans les zones rurales et isolées.− Accès des personnes handicapées et ayant des besoins particuliers aux services des télécommunications/TIC.− Besoins des pays en développement dans le domaine de la gestion du spectre, y compris la transition actuelle de la radiodiffusion télévisuelle analogique à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre et l'utilisation du dividende numérique, en plus du futur passage au numérique.Questions attribuées à la Commission d'études 1 par la CMDT-14

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Nouveau numéro*** | **Titre** | **Origine** |
| Q1/1 | Aspects politiques, réglementaires et techniques du passage des réseaux existants aux réseaux large bande, dans les pays en développement, y compris les réseaux de nouvelle génération, les services mobiles, les services OTT et la mise en œuvre du protocole IPv6 | Regroupement des anciennes Questions 7-3/1, 10‑3/1, 19-2/1 & 26/2 |
| Q2/1 | Technologies d'accès large bande, y compris les IMT, pour les pays en développement | Poursuite de l'étude de la Question 25/2 |
| Q3/1 | Accès l'informatique en nuage: enjeux et perspectives pour les pays en développement | Nouvelle Question |
| Q4/1 | Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication, y compris les réseaux de prochaine génération (NGN) | Poursuite de l'étude de la Question 12‑3/1 |
| Q5/1 | Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées | Poursuite de l'étude de la Question 10‑3/2 |
| Q6/1 | Information, protection et droits des consommateurs: lois, réglementation, bases économiques et réseaux de consommateurs | Poursuite de l'étude de la Question 18‑2/1 |
| Q7/1 | Accès des personnes handicapées et ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC | Poursuite de l'étude de la Question 20‑1/1 |
| Q8/1 | Etude des stratégies et méthodes de passage de la radiodiffusion analogique de Terre à la radiodiffusion numérique de Terre et de la mise en œuvre de nouveaux services  | Poursuite de l'étude de la Question 11‑3/2 |
| Résolution 9 | Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre | Résolution 9 révisée |

Domaine de compétence de la Commission d'études 2**Applications des TIC, cybersécurité, télécommunications d'urgence et adaptation aux effets des changements climatiques**– Services et applications pris en charge par les télécommunications/TIC.– Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC.− Utilisation des télécommunications/TIC pour l'atténuation des effets des changements climatiques dans les pays en développement et pour la planification préalable aux catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours, les tests de conformité et d'interopérabilité.– Exposition des personnes aux champs électromagnétiques et élimination en toute sécurité des déchets d'équipements électroniques.– Mise en œuvre des télécommunications/TIC, compte tenu des résultats des études menées par l'UIT-T et l'UIT-R et des priorités des pays en développement.Questions attribuées à la Commission d'études 2 par la CMDT-14

| **Nouveau numéro** | **Titre** | **Origine** |
| --- | --- | --- |
| *Questions liées aux applications TIC et à la cybersécurité* |
| Q1/2 | Créer la société intelligente: les applications des TIC au service du développement socio-économique | Nouvelle Question intégrant l'ancienne Question 17-3/2 et un nouveau contenu |
| Q2/2 | L'information et les télécommunications/TIC au service de la cybersanté | Poursuite de l'étude de la Question 14-3/2 |
| Q3/2 | Sécurisation des réseaux d'information et de communication: meilleures pratiques pour créer une culture de la cybersécurité | Poursuite de l'étude de la Question 22-1/1 |
| Q4/2 | Assistance fournie aux pays en développement concernant la mise en œuvre des programmes de conformité et d'interopérabilité | Nouvelle Question |
| *Questions liées aux changements climatiques, à l'environnement et aux télécommunications d'urgence* |
| Q5/2 | Utilisation des télécommunications/TIC pour la planification préalable aux catastrophes, l'atténuation des effets des catastrophes et les interventions en cas de catastrophe | Poursuite de l'étude de la Question 22-1/2 |
| Q6/2 | Les TIC et les changements climatiques | Poursuite de l'étude de la Question 24/2 |
| Q7/2 | Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques | Poursuite de l'étude de la Question 23/1 |
| Q8/2 | Stratégies et politiques pour l'élimination ou le recyclage adéquats des déchets résultant de l'utilisation des télécommunications/TIC | Poursuite de l'étude de la Question 24/1 et nouveau contenu |
| *Question relative à d'autres thèmes* |
| Q9/2 | Identification des sujets d'étude des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T qui intéressent particulièrement les pays en développement | Poursuite de l'étude de la Question 9-3/2 |

 |
| **Annexe 1****Annexe 2**Annexe 5 DE la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014)Liste récapitulative des tâches du Rapporteur1 Etablir un plan de travail en accord avec le groupe de collaborateurs. Ce plan, que devrait examiner périodiquement la commission d'études, comprend les points suivants:– liste des tâches à effectuer;– dates limites pour l'achèvement des tâches principales;– résultats escomptés, y compris titres des rapports;– liaisons à établir avec d'autres groupes et programmes correspondants, s'ils sont connus;– réunion(s) proposée(s) du groupe du Rapporteur, dates prévues et demande de services d'interprétation, le cas échéant.2 Adopter des méthodes de travail adaptées au groupe. Pour les échanges de vues, il est vivement recommandé d'utiliser le traitement électronique de documents (EDH), le courrier électronique et la télécopie.3 Présider toutes les réunions du groupe de collaborateurs. S'il est nécessaire d'organiser des réunions spéciales du groupe de collaborateurs, en informer les participants suffisamment à l'avance.4 Déléguer une partie des tâches aux Vice-Rapporteurs ou aux autres collaborateurs, selon la charge de travail.5 Tenir régulièrement au courant l'équipe de direction de la commission d'études de l'état d'avancement des travaux. Au cas où aucun progrès n'aurait été accompli dans l'étude d'une Question donnée entre deux réunions de la commission d'études, le Rapporteur devrait néanmoins présenter un rapport indiquant les raisons possibles pour lesquelles les travaux n'ont pas avancé. Pour permettre au président et au BDT de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux sur la Question soient effectués, les rapports devraient être soumis au moins deux mois avant la réunion de la commission d'études.6 Tenir au courant la commission d'études de l'état d'avancement des travaux en soumettant des rapports à ses réunions. Ces rapports devraient être présentés sous forme de contributions (lorsque des progrès importants ont été accomplis, s'agissant, par exemple, de projets de Recommandation ou d'un rapport) ou de documents temporaires.7 Le rapport d'activité mentionné aux § 5 et 6 ci-dessus devrait suivre, dans la mesure du possible, la présentation indiquée au § 11.3 de la section 2 de la présente Résolution.8 Veiller à ce que les notes de liaison soient soumises dès que possible après les réunions et que des copies soient transmises aux Présidents des commissions d'études et au BDT. Les notes de liaison doivent contenir les renseignements indiqués sur le *modèle de note de liaison* décrit dans l'Annexe 4 de la présente Résolution. Le BDT peut fournir une assistance pour la diffusion des notes de liaison.9 Contrôler la qualité des textes, y compris du texte final soumis pour approbation.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |